

**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

**Herausgeber:** Société fribourgeoise d'éducation

**Band:** 68 (1939)

**Heft:** 14

  

**Artikel:** La rédaction: ses buts. - Ses procédés. - Ses résultats gradués [suite]

**Autor:** Loup, R.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1039083>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

risme en Suisse. Un chapitre sur le commerce intérieur et extérieur de notre pays clôt ces pages intéressantes et variées. Celui qui possède ces données est outillé pour comprendre et discuter la situation de la Suisse et l'activité de ses habitants.

Les travaux dont nous venons de parler font honneur aux maîtres qui les ont entrepris et reproduits. Ils sont destinés à venir en aide à de nombreuses bonnes volontés qui, livrées à elles-mêmes, ne trouvent pas toujours les voies à suivre.

---

## Indulgences pour l'enseignement du Catéchisme

---

Bon nombre d'instituteurs et d'institutrices dans le canton de Fribourg, d'aides bénévoles dans le reste de notre diocèse, enseignent le catéchisme aux enfants. A leur intention, nous rappelons les indulgences concédées par la Lettre apostolique de Sa Sainteté Pie XI, « Sur les indulgences que peuvent gagner tant ceux qui enseignent que ceux qui apprennent la doctrine chrétienne », du 12 mars 1930.

Après avoir rappelé les faveurs spirituelles que leur ont déjà accordées Paul V et Clément XII, le Souverain Pontife abroge toutes les concessions précédentes et accorde de nouvelles indulgences.

En vertu de cette Lettre apostolique, tous les fidèles qui se consacreront à enseigner ou à étudier la doctrine chrétienne pendant une demi-heure environ et pas moins de vingt minutes, deux fois par mois, pourront gagner, deux fois par mois, une indulgence plénière pourvu que, ayant la contrition de leurs péchés, s'étant confessés et ayant communie, ils visitent quelque église ou oratoire public et y prient aux intentions du Souverain Pontife.

En outre, une indulgence de cent jours est accordée à tous les fidèles, chaque fois que, pendant le laps de temps indiqué ci-dessus, ils se consacreront à enseigner ou à étudier la doctrine chrétienne.

*La Semaine catholique de notre diocèse du 14 novembre contient cette note qu'il est bon de porter à la connaissance de nos lecteurs.*

---

## LA RÉDACTION <sup>1</sup>

**Ses buts. — Ses procédés. — Ses résultats gradués.**

*(Suite)*

---

Et maintenant que nous avons démontré la valeur éducative de la rédaction, il nous paraît superflu d'insister beaucoup sur ses applications pratiques. Si l'enfant s'est accoutumé à bien écrire, dans le sens que nous avons dit, il n'aura pas quitté d'un pouce le terrain des préoccupations nécessaires ; il n'aura jamais trouvé le loisir de

<sup>1</sup> Voir *Bulletin pédagogique* du 15 juillet 1939.

préférer l'artificiel au réel. D'ailleurs, des exercices nombreux — lettres, rapports, discussions, causeries — l'ont préparé à se servir de sa plume sans qu'il ait à recourir, comme c'est l'usage, aux bons services du maître d'école.

Il nous reste donc à présenter, en quelques mots, l'une des méthodes de travail qui semble correspondre assez fidèlement aux principes que nous avons formulés. La rédaction est un art : discipline et personnalité. Le maître risque d'enseigner trop ou trop peu ; dans le premier cas, l'élève ne sort rien de son expérience ; dans le second, il cultive sagement sa paresse et ne fait aucun progrès. Nous ne parlerons pas de la préparation quotidienne, habituelle : la lecture, la grammaire, les traductions, les exercices de stylistique parmi lesquels il faut noter tout spécialement l'étude des corrections d'auteurs. Nous laissons également de côté la question du langage, encore qu'il soit bon de rappeler quelques règles élémentaires comme celles-ci : des phrases longues si l'on veut, mais pas de phrases lourdes ; équilibre des subordonnées, et non suppression ; élimination des naïfs participes présents au profit d'un mode personnel : biffage des qualificatifs de remplissage au profit du verbe et du substantif ; économie des mots.

Ce qui nous intéresse, c'est le choix d'une méthode, d'une technique. Il n'en existe qu'une seule, celle qui permet à l'élève de s'exprimer personnellement, et au maître, de le diriger avec clairvoyance. Entre les points extrêmes — le titre donné sans commentaires et la rédaction faite tout entière en classe d'après une formule exigée, la rédaction de contrôle et les exercices collectifs d'assouplissement — il y a de l'espace pour un enseignement complet, harmonieux et vivant de la vraie rédaction.

Une seule méthode, avons-nous dit. Oui, mais des modalités innombrables, que chaque maître trouve lui-même selon son tempérament d'éducateur, et qu'il applique tout en se défiant des cadres rigoureux et des manuels dogmatiques.

Citons, parmi tant d'autres, une manière de diviser le travail rédactionnel en ses parties logiques. Nous supposons que l'horaire porte deux demi-heures de rédaction par semaine et que nous donnons un sujet par quinzaine.

Dans un premier travail à domicile, l'élève rassemble les faits et les idées ; il se documente et prend des notes. Peut-être trouvera-t-il la besogne ardue, si le sujet est difficile. Mais nous demanderons, nous exigerons même qu'il fasse un effort de recherche et de réflexion, sans le morigéner toutefois s'il n'a pu réussir. Qu'il ne se plaigne pas de la difficulté du travail et qu'il sache clairement que nous attendons de sa volonté un effort, et non un résultat.

A la première leçon, le maître prend connaissance des diverses copies ; il ordonne les informations, les complète sans imposer sa propre personnalité, les classe et, pour couronner cette méditation collective, il guide les élèves dans l'élaboration d'un plan.

Nous avons ainsi doublé le premier cap, le plus périlleux aussi. L'enfant a été contraint de réfléchir et d'établir un schème de ses connaissances, avant de commencer sa rédaction. Il peut maintenant naviguer plus à l'aise, écrire son brouillon chez lui, en employant le style qui convient à ses goûts. A la leçon suivante, il lira cette première copie et nous en corrigerons les fautes de langage, puis il nous la remettra, quelques jours plus tard, écrite au propre sur une feuille.

C'est alors seulement que le maître joue un rôle essentiel : il corrige les rédactions. Sur quoi doit porter cette correction ? Là encore autant de manières que de physionomies. Nous nous bornerons à donner quelques principes : souligner les fautes d'orthographe, corriger les fautes de style, les imperfections et les lourdeurs, marquer les bons passages et employer, dans ses annotations, les termes techniques : solécisme, barbarisme, syllepse, allitération, etc. ; qualifier par une première note le plan et la valeur des idées, par une deuxième le langage, par une troisième la tenue générale et l'orthographe.

En résumé, voici, sous une forme schématique, les étapes qu'il faut parcourir :

1. Première leçon : Commentaires sur l'ancienne rédaction corrigée et rendue. — Le maître donne un nouveau sujet.
- 1 a. Premier travail à domicile : Copie de l'ancienne rédaction dans un cahier. — Documentation personnelle sur le nouveau sujet.
2. Complément d'informations. — Elaboration du plan.
- 2 a. Brouillon.
3. Lecture et correction de quelques brouillons.
- 3 a. Copie au propre sur une feuille.
4. Remise de ces copies. — Exercices de stylistique ou lecture utile.
- 4 a. Exercice d'application.

\*

Quant au programme, gardons la répartition traditionnelle : en première année, la lettre, la description et la narration ; en deuxième, la dissertation facile, le rapport, un peu de poésie peut-être, car il nous peine de savoir que dans notre canton la plupart des gens ignorent tout de la technique d'un vers ; en troisième et quatrième, nous verrons surtout la dissertation littéraire ou morale, nous ferons des exercices de versification, sans oublier cependant de varier, comme dans les autres classes, non seulement les sujets, mais aussi les espèces... Les difficultés seront ainsi mesurées et les résultats meilleurs.

\*

Sur le point de terminer, j'éprouve une certaine inquiétude. Ai-je répondu à la confiance que m'a témoignée M. l'Inspecteur en me chargeant de parler d'un sujet aussi vaste que complexe ?

Vous ai-je apporté du neuf et de l'original ? J'ai dû me borner ; je pressens tout ce qu'il faudrait dire encore et je sais le peu que j'ai dit. Mais ce rapport a surtout pour but de susciter une discussion féconde ; pour la faciliter, je me permets de résumer, en quelques propositions brèves, les questions que j'ai abordées :

1. L'étude de la rédaction est avant tout une discipline intellectuelle et morale quotidienne.

2. Elle apprend à bien écrire.

3. Elle développe toute la personnalité : intelligence et raisonnement, sensibilité et imagination, volonté, sens de l'ordre, sens de l'observation, sens pratique.

4. La rédaction est un art : discipline et personnalité. Pour l'enseigner, la seule méthode est celle qui laisse au maître et à l'élève leur part naturelle d'activité.

R. LOUP.

---

## Condition d'une école chrétienne

---

*(C'est le titre de l'ouvrage de M. l'abbé Fourneau, préfacé par Mgr Dévaud. Sur la demande de M. l'inspecteur Barbey, ce sujet a été traité par M. Pachoud, instituteur à Tatroz, à l'occasion de la conférence générale du IX<sup>me</sup> arrondissement, le 27 octobre, à Semsales.)*

« Pour avoir tenté de fonder une société sur un autre fondement que le Christ, contre le Christ même, notre monde civilisé court à sa ruine, ballotté entre l'anarchie et la dictature, avec la perspective d'arriver à la tuerie et au désespoir. »

— Un redressement est-il possible ?

— Oui.

— Par quels moyens ?

— Par ceux de l'Action catholique, et d'abord, surtout, par celui de l'école chrétienne.

— Nous pouvons si peu de chose : nos enfants quittent nos classes à quinze ans et seize ans.

— La quinzième année est justement l'année décisive ; c'est l'âge de l'option. Selon que le jeune s'en ira vers le Christ ou vers le monde, à ce moment, il risque fort que ce soit pour le cours de son existence entière.

L'école chrétienne détient un pouvoir énorme, à deux conditions :

La première est de *viser toujours à devenir, à rester la meilleure des écoles*. Il va de l'honneur de notre Eglise et des intérêts de son Chef que son programme soit le meilleur qui puisse être, ses leçons les plus claires et les plus actives, ses maîtres les mieux préparés.

La seconde condition est que *l'enseignement de toutes les branches s'achève en conclusions de vie, bien précises, à réaliser, non pas dans vingt ans, non pas dans un an, mais aujourd'hui.*

*(Préface de Mgr Dévaud.)*